3ème volet du programme 2020

CLÉRY-ST ANDRÉ

**ENCORE PLUS DE CULTURE**

**Cléry-Saint André bénéficie d’une offre culturelle. Nous continuerons à la soutenir et faciliterons l’accès à la culture de chaque Cléricois par la création de la Maison de la Jeunesse et de la Culture :**

**1.** Une salle de spectacle d’environ 130 places. Elle proposera une programmation jeune public ouverte aux scolaires du secteur. Elle accueillera des artistes en création et des mises à dispositions seront accordées sur projet. Enfin, des tarifs de location de salle seront prévus.

**2.** La bibliothèque sera relocalisée pour lui donner un espace plus adapté et plus visible. Un budget sera alloué pour l’achat de nouveaux ouvrages. Nous demanderons à l’Intercommunalité de mettre en cohérence la poli- tique de lecture publique avec le programme scolaire. Le rattachement de Cléry-Saint André au réseau des médiathèques et des bibliothèques au ni- veau Intercommunal permettra de favoriser le prêt de livres.

**3.** L’accessibilité de l’école de musique implique une révision des tarifs. L’offre musicale sera élargie à d’autres instruments tels que le piano, le vio-  
lon, la guitare, etc. Nous mènerons un audit pour connaître nos marges de manoeuvre. Nous développerons un agenda des manifestations musicales afin d’instituer un rituel culturel.

CLÉRY- ST ANDRÉ **RAYONNANTE**

**Pour accroître l’attractivité de Cléry-St André et favoriser son rayonnement, nous pro- posons de :**

**1.** Poursuivre le travail de restauration de la Basilique, qui contribue à l’essor du tourisme. A cette fin, un dialogue permanent sera mené avec l’Etat et le Département. Un  
appel au mécénat sera recherché.

**2.** Réhabiliter l’ancienne école de Saint André en auberge de jeu- nesse. Elle proposera également une location de salle. Elle ac- cueillera un atelier de réparation de vélos pour les touristes. Un commerce de vente en ligne de produits du terroir sera mis en place. La place de Saint André sera aménagée tout en sécurisant les déplacements doux et les voies adjacentes.

**3.** Valoriser les chemins de Saint Jacques de Compostelle par la mise en place de panneaux aux entrées de ville. Une incitation à la mise en place du réseau des maisons étapes sera  
proposée.

**4.** Demander la labélisation de notre territoire en tant que Villes et Pays d’Art et d’Histoire pour valoriser notre patrimoine culturel.

**5.** Mettre en avant les atouts de Cléry-Saint André pour convaincre les sociétés de production de réaliser leurs tournages sur notre territoire. Ainsi, Cléry-Saint André bénéficiera de retombées économiques. Nous mettrons en place les ou- tils nécessaires pour satisfaire leurs demandes.

**6.** Créer avec l’aide de la Région Centre Val de Loire et en lien avec notre histoire, un jumelage avec une ville d’Ecosse en lien avec Marguerite d’Ecosse, première femme de Louis XI.

CLÉRY-ST ANDRÉ

**FESTIVE & CONVIVIALE**

**Cléry-St André bénéficie de grandes manifestations que nous allons bien sûr maintenir et développer. L’année sera jalonnée de nouveaux rendez-vous :**

**1.** La fête de la musique sera un évènement festif proposé sur toute la jour- née. Des animations intergénérationnelles seront proposées. Des concerts seront organisés en fin d’après midi jusqu’en fin de soirée.

**2.** Cléry-Saint André accueillera le 14 juillet par des décorations dans les rues . Une programmation festive sur la journée sera proposée et se termi- nera avec un feu d’artifice musical et un bal.

**3.** Notre enquête a révélé votre regret de la disparition du marché villa- geois. Aussi, la commission en charge des festivités créera un comité de pilotage ouvert à tous. Sa mission sera de proposer un évènement en lien avec notre histoire.

CLÉRY-ST ANDRÉ

**SÉCURITÉ & PRÉVENTION**

**Cléry-Saint André dispose d’un policier municipal et a fait le choix budgétaire d’inves- tir dans plusieurs caméras de vidéo-protection. Bien qu’aucun chiffre ne nous ait été communiqué pendant six ans sur la délinquance, nous ne remettrons pas en cause le dispositif actuel. En revanche :**

**1.** Nous procéderons, sans délai, à un audit de l’évolution des dé- lits et de la délinquance.

**2.** Nous évaluerons l’efficacité du dispositif «voisins vigilants» en vue d’un développement éventuel sur Cléry-Saint André.

**3.** Nous garantirons la présence d’une personne dédiée à la sécuri- sation de la traversée des écoliers sur la départementale et Rue de Meung.

**4.** Nous lancerons immédiatement un dialogue avec le Ministère de la Défense par l’intermédiaire du Président des Maires du  
Loiret afin d’obtenir un renforcement des effectifs de Gendarmerie.

CLÉRY-ST ANDRÉ

**UN BUDGET CONSACRÉ A L’AVENIR**

**Les choix que nous faisons sont appréciés au travers du prisme du développement économique de la ville. Ils peuvent paraître ambitieux et pourtant, ils répondent à la nécessité incontournable d’accroître l’attractivité (nouveaux arrivants, nouveaux com- merces, nouvelles entreprises, attrait touristique...) tout en préservant l’équilibre bud- gétaire de la commune.**

Nous veillerons à préserver notre capacité d’autofinancement et à optimiser l’utilisation des excédents budgétaires en fixant un plan- cher sous lequel nous nous interdirons de descendre.

Cet exercice s’accompagnera d’une recherche ex- haustive des subventions allouées (Europe, Etat, Région, Département, contrat de pays, communau- té de commune etc...) aux différents projets UTILES.